

FICHE D'INSCRIPTION 2022 – 2023

Les réinscriptions ont lieu du 07/06/22 au 01/07/22. Les nouvelles inscriptions seront possibles à partir du 01/09/22 dans la limite des places disponibles.

Chaque dossier complet comporte : (dossier à retirer et à déposer au service culturel- 30 rue Jean Jaurès)

- La fiche d'inscription dûment complétée
- L'attestation d'assurance
- L'autorisation de droit à l'image remplie
- Le paiement (voir en bas de page les modalités de règlement)
- Le règlement intérieur (fourni à la rentrée)

Les cours auront lieu :

- Le mercredi de 10h30 à 12h pour 6/8 ans
- Le mercredi de 16h à 18h pour les 9/11 ans
- Le mercredi de 14h à 16h pour les 12/16 ans

Reprise des cours le mercredi 14/09/22- cours d'essai possible ce jour-là si places disponibles

Les cours ont lieu toute l'année sauf pendant les vacances scolaires

Les places étant limitées, la priorité sera donnée aux habitants de Petite-Forêt

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Âge :
Adresse :	
.....	
Nom du responsable légal (pour les enfants mineurs) :	
Adresse complète :	
Portable :	
Mail (lisible SVP beaucoup d'informations passeront par mail) :	
Personne à contacter en cas de besoin (pour les enfants mineurs) :	
Téléphone :	

- Durant l'activité, c'est l'assurance responsabilité qui vous couvre,
- Tarifs annuels : **MINEURS Francs-Forésiens : 88.45€ / Extérieurs 1: 132.65€ / Extérieurs 2: 176.85€**
- Paiement en espèce ou par chèque, à l'ordre du Trésor Public, Pass culture pour les jeunes à partir de 15 ans. Aucune inscription ne sera acceptée sans le paiement de l'adhésion annuelle.
- Fiche d'inscription à retirer au service culturel ou téléchargeable sur le site : www.petiteforet.fr – rubrique « guichet virtuel » ou sur espaceculturelbarbara.fr

Fait à :, le :

Signature, précédée de la mention « Lu et Approuvé »

Cadre réservé au service culturel

Paiement cotisation	Chèque	Espèces	PASS CULTURE (15 à 18 ans)	NOTES
Assurance	OUI	NON		
Règlement intérieur	Fourni à la rentrée			

AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE

Je soussigné (e)

- Autorise les agents à me photographier ou mon enfant pour la communication du service culturel de Petite-Forêt
- N'autorise pas les agents à me photographier ou mon enfant pour la communication du service culturel de Petite-Forêt

Sur la période de septembre 2022 à juin 2023.

En conséquence de quoi et conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, j'autorise le service culturel à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de la présente.

Les photographies pourront être exploitées et utilisées directement par le service culturel, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits et notamment :

- dans la presse,
- sur le site Internet de l'Espace Barbara, de la mairie de Petite-Forêt,
- la page Facebook de l'Espace Barbara, de la ville, des partenaires et de la Bibliothèque Municipale
- Sous forme d'exposition,
- Publicité,
- Projection publique,
- Concours,
- Sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle, ou toute autre exploitation préjudiciable.

Je me reconnais être entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Je garantis que je ne suis pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de mon image ou de mon nom.

Pour tout litige né de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, il est fait attribution expresse de juridiction aux tribunaux français.

Fait à le

Nom et Prénom

Signature